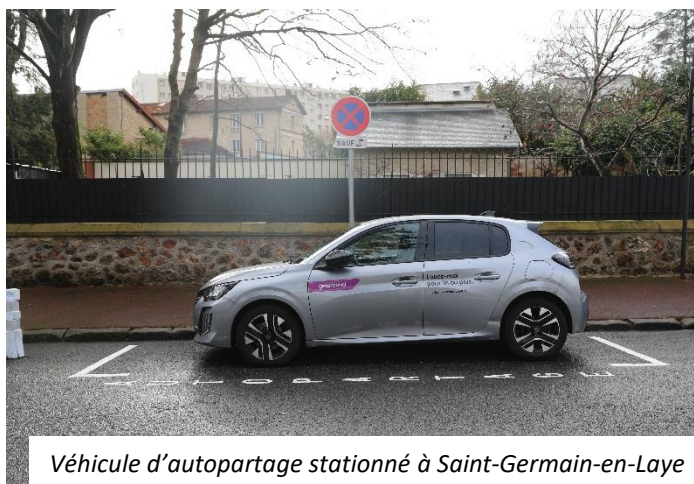


Le service d'autopartage de l'Agglo poursuit son déploiement sur le territoire

Faciliter les déplacements en proposant une alternative à la multiplication des véhicules dans les foyers, c'est l'objectif du service de location de véhicules en libre-service souhaité par la CASGBS, à présent accessible dans les 16 villes volontaires du territoire.



Véhicule d'autopartage stationné à Saint-Germain-en-Laye

Le lancement de ce service en partenariat avec l'opérateur français **Getaround** (lire ci-après) intervient suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) fin 2023 et au vote en Conseil communautaire le 23 mai 2024.

Saint-Germain-en-Laye, ville clé pour le déploiement de l'autopartage

Sur le modèle de l'expérimentation (lire encadré), il est à présent déployé dans les 16 communes volontaires du territoire : après Montesson et Le Mesnil-le-Roi en septembre dernier, **Saint-Germain-en-Laye a en effet rejoint le dispositif en ce mois de**

février, avec 4 voitures réparties sur 2 emplacements. Le déploiement du service dans cette dernière ville répond à une demande croissante des habitants, comme en témoigne l'augmentation de 11 % des recherches de locations sur la plateforme Getaround entre 2024 et 2025.

Disponibles 7j/7 et 24h/24, les véhicules de 5 places (Clio 5, Citroën C3 ou Peugeot 208), identifiables grâce au logo de l'opérateur, sont accessibles sur les stations matérialisées par un marquage « autopartage » au sol.

À savoir : le projet ne coûte rien aux communes, ni à l'Agglo, à l'exception des frais de marquage réglementaires pour identifier les places de stationnement.

Les adresses des stations :

- **Aigremont** : 5 rue de Feucherolles
- **Bezons** : 84 rue de Pontoise
- **Carrières-sur-Seine** : 27 bd Carnot (parking Intemporels)
- **Chatou** : 2 avenue Paul Doumer

- **Croissy-sur-Seine** : 22 boulevard Hostachy
- **Houilles** :
 - rue du 4 Septembre
 - place Shoelcher
- **Le Mesnil-le-Roi** : 12 boulevard Pasteur
- **Le Pecq** : sous la rampe du Pont G. Pompidou, face à l'Hôtel de Ville
- **L'Étang-la-Ville** : place du marché
- **Le Vésinet** :
 - 10 route de Montesson
 - 52 rue de l'Écluse
- **Louveciennes** : rue Saint Michel (devant la gare)
- **Maisons-Laffitte** : 1 rue Saint-Nicolas
- **Mareil-Marly** : 9 chemin de la Butte
- **Marly-le-Roi** :
 - avenue de l'Amiral Lemonnier
 - parking Carnot (à côté de la gare)
- **Montesson** : 16 boulevard de la République
- **Saint-Germain-en-Laye** :
 - 18 rue Saint-Vincent
 - 6 rue Turgot

L'autopartage, comment ça marche ?

Le dispositif fonctionne sur inscription, **pour une durée et une destination au choix de l'utilisateur**, qui doit avoir son permis depuis 2 ans au moins.

Pour réserver une voiture c'est simple

- 1 - Inscription et réservation** sur l'appli ou le site web de Getaround
- 2 - État des lieux et déverrouillage** à l'aide d'un smartphone (les clés se trouvent à l'intérieur)
- 3 - C'est parti !** Pour 1h, 1 jour, le week-end ou plus... (le trajet est entièrement assuré)
- 4 - Restitution** du véhicule au même endroit et verrouillage avec un smartphone (les clés doivent être laissées dans la voiture).

Un service déjà plébiscité dans l'agglomération

Dans les communes où le service est déjà en place **depuis 2024, les usages ont fortement progressé** avec par exemple 58 % de locations en plus à Chatou entre 2024 et 2025 et 75 % en plus au Pecq.



Moins de voitures dans les rues grâce à l'autopartage

Selon une étude de l'ADEME sur l'impact de l'autopartage sur les pratiques de mobilité et la motorisation (2022), l'autopartage contribue à réduire le nombre de voitures dans les rues et donc les émissions globales du secteur automobile.

Une voiture en autopartage remplace en effet 5 à 8 voitures personnelles, supprime entre 10 000 et 19 000 kilomètres par an parcourus en voiture individuelle et libère jusqu'à 3 places de stationnement sur voirie. Combiné aux autres modes alternatifs à la voiture individuelle (marche, vélo, transports en commun, covoiturage), ce service peut ainsi accompagner la décongestion de notre réseau routier.

Enquête complète sur
<https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transport/5804-enquete-autopartage-2022.html>

Combien ça coûte ?

getaround

Basse saison*	
Heure	**
Demi journée	20€
Journée (semaine)	30€
Journée (week-end)	45€
2 jours (week-end)	80€
1 semaine	175€

*À partir de

Haute saison*	
Heure	**
Demi journée	35€
Journée (semaine)	45€
Journée (week-end)	60€
2 jours (week-end)	100€
1 semaine	230€

*À partir de

Aucun abonnement nécessaire. 200 kms inclus par jour de location. Tarifs variables en fonction de la saison. Cette grille tarifaire représente une tendance des prix observés pour les durées données. Ces tendances sont données à titre purement indicatif. Le tarif exact est consultable sur le site internet ou l'application mobile.

** <u>Location à l'heure (1 à 8h)</u> : Le prix de la première heure est fixé à 40% du prix Journée. Chaque heure supplémentaire augmente progressivement le prix, jusqu'à 9 heures où le prix Journée s'applique alors.
<u>1 jour de location (9 - 24 heures)</u> : Le coût correspond au prix Journée.
<u>2 jours de location ou plus (25 heures et plus)</u> : le coût de chaque 24 heures supplémentaires est progressivement réduit en suivant une dégressivité.

NB : **la haute-saison** correspond aux périodes les plus demandées (vacances scolaires et longs week-ends fériés)

À propos de getaround

Fondée en 2009, Getaround est la première plateforme d'autopartage en Europe. Grâce à une technologie permettant aux utilisateurs de déverrouiller les portières en toute sécurité avec leur téléphone, les véhicules sont mis à disposition de façon pratique et flexible, pour quelques heures ou quelques jours. Getaround est aujourd'hui présent dans 6 pays en Europe.

Plus d'informations sur www.getaround.com



Véhicule d'autopartage stationné au Pecq

Vous avez encore des questions ?

Posez-les sur le site de Getaround :

<https://fr.getaround.com/help#drivers>

Repenser nos modes de déplacement

Si le territoire bénéficie d'importantes infrastructures de transports (RER A, Transilien J et L, tramways T2 et T13, autoroutes A13 et A14), le reliant directement et aisément au quartier de la Défense et à Paris, **les connexions d'une commune à l'autre sont moins évidentes** et la voiture personnelle reste largement plébiscitée pour réaliser ces trajets. Sur le modèle de l'expérimentation de vélos et trottinettes électriques en libre-service, l'Agglo a donc souhaité donner aux habitants, travailleurs et visiteurs du territoire **de nouvelles possibilités de déplacements** vers leurs lieux de travail, de consommation et de loisirs, conformément à son Plan Climat et à son Projet de Territoire.

Avec ce dispositif, elle souhaite expérimenter la pratique de location de véhicules en libre-service – l'autopartage – dans les habitudes de déplacement des habitants, travailleurs et visiteurs du territoire. En termes plus concrets, **offrir une alternative à la seconde voiture présente dans de nombreux foyers** (voir encadré ci-après).

En mobilisant à nouveau la méthode de l'expérimentation, en collaboration avec les communes volontaires, elle vise toujours le même objectif : tester la qualité du service rendu aux habitants, travailleurs et visiteurs, en minimisant l'impact environnemental.